[Texte]

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Tuesday, February 3, 1970.

• 0947

The Chairman: Gentlemen, I will call the meeting to order for the questioning of the Minister. We have him back with us this morning, and along with him we have Mr. Davidson and Dr. Tinney.

I have one or two comments to make before we start. Regarding the hearing of evidence, in view of the discussion yesterday I want to put on the record that no allowance is made in Standing Order 65(7) for representation of all parties when hearing evidence. I put that in the record because I think it is the responsibility of each individual party to look after its own membership on the Committee.

Number two, regarding the point about permission to sit while the House is sitting, allowance is automatically made in Standing Order 65(8) which reads as follows:

Standing committees shall be severally empowered to examine and enquire into all such matters as may be referred to them by the House, and, to report from time to time, and except when the House otherwise orders, to send for persons, papers and records, to sit while the House is sitting, to sit during periods when the House stands adjourned, to print from day to day such papers and evidence as may be ordered by them, and to delegate to subcommittees all or any of their powers except the power to report direct to the House.

We have to be out of this room by 11 a.m. and the Minister must leave by 10.15 a.m. so we will lose no more time. We will start the questions to the Minister and our first speaker is Mr. Comeau.

Mr. Comeau: Thank you, Mr. Chairman. I do not intend to make a statement during my ten minutes because I want to get down to questioning. One thing that has struck me all through the discussion of this Bill both when it was introduced and when we had the second reading before Christmas, and again when the Minister put his thoughts to us yesterday is the feeling that this bill will see

[Interprétation]

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 3 février 1970.

Le président: La séance est ouverte, nous pouvons interroger le Ministre. En plus du Ministre, nous avons parmi nous, M. Davidson et M. Tinney.

J'aurais une ou deux remarques à faire avant le début, au sujet des dépositions. A la suite de la discussion d'hier, je désire faire inscrire au compte rendu que l'article 65 (7) du Règlement de la Chambre ne contient aucune disposition exigeant la présence de tous les membres pendant l'audition des témoins. Je tiens à le faire inscrire parce qu'il incombe je crois, à chaque membre d'être présent au Comité.

Deuxièmement, à propos de la permission de tenir des séances pendant les séances de la Chambre, l'article 65(8) nous l'accorde automatiquement. On y lit ce qui suit:

Les comités permanents sont autorisés individuellement à faire étude et enquête sur toutes les questions qui leur sont déférées par la Chambre et à faire rapport à ce sujet à l'occasion; sauf lorsque la Chambre en ordonne autrement, ils sont autorisés à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et dossiers, à se réunir pendant que la Chambre siège et pendant les périodes où la Chambre est ajournée, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont ils peuvent ordonner l'impression, et à déléguer à des sous-comités la totalité ou une partie de leurs pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre.

Le Ministre doit nous quitter ce matin à 10h. 15 et nous devons clore la séance à onze heures. Nous n'avons plus de temps à perdre. Commençons par les questions au Ministre. Je passe la parole à monsieur Comeau.

M. Comeau: Merci, monsieur le président. Je n'ai pas l'intention de parler pendant 10 minutes, car j'ai des questions à poser. Ce qui m'a frappé, monsieur le président, au cours de la discussion de ce bill, lors de sa présentation, lors de la deuxième lecture avant Noël et même encore hier quand le Ministre nous en a parlé, c'est qu'il marque le début de la plus grande tentative de collaboration avec